

SOUS LA DIRECTION DE SÉBASTIEN COTE


Histoire

Term



NOUVEAU BAC 2021



 Nathan

La justice à l'échelle locale : les tribunaux *gacaca* face au génocide des Tutsi

■ COURS p. 202-203
 ■ COURS p. 204-205



Après le génocide au cours duquel un million de Tutsi sont assassinés en 1994 au Rwanda, les nouvelles autorités se heurtent au défi de juger les responsables et de refonder la nation. La création, en 2001, des tribunaux *gacaca* s'inscrit dans la volonté de rendre, par les acteurs du drame, une justice de proximité intimement liée aux modalités du génocide.

En quoi les *gacaca* constituent-ils un processus judiciaire destiné à réconcilier la société rwandaise ?

1 La création des tribunaux *gacaca*

La loi organique n° 40/2000 du 26 janvier 2001 portant création des juridictions *Gacaca* et organisation des poursuites des infractions constitutives du crime de génocide ou de crimes contre l'humanité [...].

Les objectifs principaux assignés aux juridictions *Gacaca* étaient les suivants :

- révéler la vérité sur le génocide ;
- accélérer les procès du génocide ;
- éradiquer la culture de l'impunité ;
- renforcer l'unité et la réconciliation du peuple Rwandais ;
- prouver la capacité des Rwandais à résoudre leurs problèmes [...].

Il est créé, dans chaque Cellule, dans chaque Secteur, dans chaque District [...], une juridiction *Gacaca* appelée à connaître, dans les limites établies par la loi, des infractions constitutives du crime de génocide et des crimes contre l'humanité commises au Rwanda entre le 1^{er} octobre 1990 et le 31 décembre 1994.

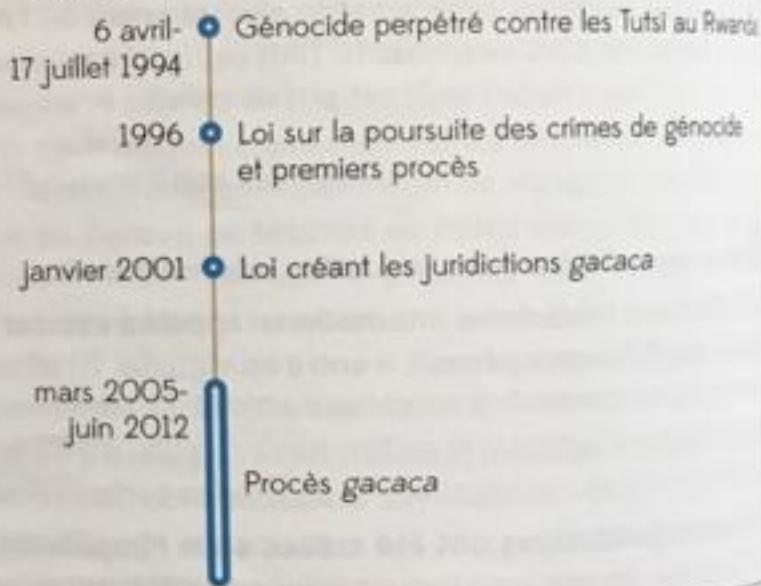
Rapport présenté à la clôture des activités des Juridictions Gacaca, Service national des juridictions gacaca (SNJC), République du Rwanda, Kigali, juin 2012.

Étude critique de documents

VOCABULAIRE

Gacaca [« gazon »] : tribunaux chargés de juger les crimes du génocide. Le terme renvoie à l'herbe au sol sur laquelle se tiennent ces tribunaux qui s'inspirent d'un mode de gestion local des conflits. Les *gacaca* [se prononce « gatchatcha »] inventent une forme originale de justice liée au génocide.

Dates clés



→ Quelle est l'ambition du nouveau pouvoir rwandais avec la création des juridictions *gacaca* ?

2 Audience d'un tribunal *gacaca* en 2005

Témoignage d'un homme suspecté de génocide devant la juridiction *gacaca* de Zivu (dans le sud du Rwanda), 10 mars 2005. Au premier plan, les juges (*inyangamugayo*) portent l'écharpe aux couleurs du drapeau national.

→ Décrivez cette scène judiciaire. Quels éléments (lieux, acteurs, disposition matérielle...) traduisent le caractère officiel et la dimension populaire de cette justice locale ?



Étude critique de documents

3 Les procès

Nombre de procès *gacaca* et verdicts

Organisateurs, actes de violence sexuelle
 ● Condamnation
 ○ Acquiescement

Meurtres, tortures, outrages, violences physiques :

● Condamnation
 ○ Acquiescement

Pillages :

● Condamnation
 ○ Acquiescement

L. Hors procédures et condamnations
 Source : A. des juridictions

→ Que nous révèlent ces procès à l'endroit de...

5 Une justice

Ce jour-là, pendant sept heures, sur l'intimité et la complexité des relations par les stratégies des uns et des autres, l'exercice périodique non juristes, incarnent les processus de réconciliation de justice et ils paraissent par la première fois, invitée à reconstruire des massacres dans la singularité, son caractère planifié au caractère, son caractère populationnel. Cette caractéristique contentieuse de juger l'ensemble du génocide.

Hélène Duménil est chargée de la CNRS. Spécialisée des Tutsi, elle a étudié les procès *gacaca* au Rwanda.

3 Les procès et les verdicts

Nombre de procès jugés par les juridictions gacaca et verdicts¹ (2005-2012)



¹ Hors procédures d'appel. Une même personne a pu être jugée et condamnée dans plusieurs catégories de procès.

Source : Résumé du rapport présenté à la clôture des activités des juridictions gacaca, SNJG, République du Rwanda, juin 2012.

→ Que nous révèlent ces chiffres sur l'ampleur des procès organisés et les choix politiques à l'endroit des exécutants du génocide ?

5 Une justice liée aux modalités du génocide

Ce jour-là, les procès s'enchaînent pendant sept heures, levant le voile sur l'intimité du massacre, la complexité des relations sociales et familiales engendrée par les stratégies de défense ou d'accusation des uns et des autres, la difficulté d'établir les faits, l'exercice périlleux du droit appliqué par des citoyens non juristes. Ces milliers de tribunaux à ciel ouvert incarnent les multiples facettes de la politique de réconciliation nationale au Rwanda où exigence de justice et impératif de coexistence sociale n'apparaissent pas d'emblée contradictoires [...]. Pour la première fois depuis 1994, la population est invitée à reconstruire par le menu détail les scènes des massacres et des pillages [...]. L'originalité de la politique de justice au Rwanda prend sa source dans la singularité du génocide lui-même. En effet, planifié au cœur de la hiérarchie militaire et politique, son exécution a exigé la participation de la population dans des proportions considérables. Cette caractéristique engendre par conséquent un contentieux judiciaire sans précédent. Comment juger l'ensemble des responsables et exécutants du génocide ?

Le regard d'une historienne

Hélène Dumas, « Histoire, justice et réconciliation : les juridictions gacaca au Rwanda », *Mouvements*, n° 53, 2008, p. 110-117 [en ligne].

Hélène Dumas, historienne, est chargée de recherches au CNRS. Spécialiste du génocide des Tutsi, elle a suivi plusieurs procès gacaca sur place, au Rwanda.

→ Quelles sont les spécificités des tribunaux gacaca ?

4 Des témoignages pour comprendre le processus génocidaire

Femme rescapée dans le public : [...] Le jour où ils sont venus nous attaquer, on les a vus avec des grenades et ils criaient à tue-tête. Ils nous ont demandé de l'argent, mais nous avons dit que nous n'avions rien. Ils nous ont répondu qu'ils pouvaient prendre des chèvres et des poules en échange et puis ils nous ont dit : « Nous, on veut bien vous pardonner et ne pas vous tuer. Mais Bishyushya¹ a ordonné qu'il ne voulait plus jamais avoir un Tutsi sous ses yeux. Il nous a envoyés pour vous tuer mais on vous pardonne. » Ils nous ont épargnés parce qu'ils avaient aperçu Béatrice avec laquelle ils avaient étudié [...]. Deux jours après, ces jeunes sont revenus. Nous avons vu une Toyota blanche remplie d'*Interahamwe*² arriver chez nous. Ils avaient des grenades... Ils sont venus nous tuer. Moi, je me demande comment ces gens avaient des grenades et des fusils !?

Procès de Pierre-Claver Habimana, alias Bishyushya (1^{re} catégorie), secteur Shyorongi, séance du 4 septembre 2008 (cité par Hélène Dumas, *Le Génocide au village. Le massacre des Tutsi au Rwanda*, © Éditions du Seuil, 2014).

1. Le Major Pierre-Claver Habimana (ancien membre de l'État-Major du commandement opérationnel de Rulindo) était surnommé « Bishyushya » (« celui qui a le sang chaud ») en raison de son ardeur au combat et de sa férocité durant le génocide.

2. *Interahamwe* (« ceux qui attaquent/travaillent ensemble ») : milices hutu qui prennent une part active aux massacres.

→ Comment ce témoignage traduit-il à la fois la planification du génocide et l'implication des populations civiles dans les tueries ?

EN AUTONOMIE VERS LE BAC

Mise en relation des documents

1. Quels éléments montrent la volonté des nouvelles autorités rwandaises de juger l'ensemble des responsables et exécutants du génocide ? docs 1, 3 et 5

2. Quels dispositifs sont mis en place afin d'établir la vérité sur les actes génocidaires et d'émettre un verdict ? docs 1 à 5

BAC Vers l'écrit ▶ Dissertation

Sujet : « L'histoire, la mémoire et la justice »

Réalisez un schéma synthétique pour illustrer la notion de « tribunal gacaca » dans cette dissertation.

BAC Vers le grand oral



Réalisez un poster sur le thème « Une justice à l'échelle locale, les tribunaux gacaca » et présentez-le à l'oral en 5 minutes.

▶ À l'issue de votre présentation, les autres élèves, dans le rôle du jury, vous posent des questions pendant 10 minutes : demandes de précisions, définitions du vocabulaire employé, liens avec les cours...

1994 : le génocide des Tutsi

▶ COURS : p. 282-283

▶ VOCABULAIRE :

• Génocide p. 97



Vidéo

Le génocide des Tutsi

Dans un contexte de lutte armée pour le pouvoir et de haine forgée par une idéologie raciste, le gouvernement extrémiste hutu déclenche un programme de destruction des Tutsi. Entre avril et juillet 1994, les trois quarts de la population tutsi du Rwanda sont victimes d'un génocide planifié.

Comment expliquer les causes et les modalités du génocide des Tutsi du Rwanda ?



CHIFFRES CLÉS

- Environ **1 million de personnes** sont assassinées.
- **54 % des victimes** sont des femmes et des enfants de **moins de 15 ans**.

CHRONOLOGIE

- 1959** • Les Hutu prennent le pouvoir au Rwanda ; le pays devient indépendant en 1962.
- 1961-1967** • 20 000 Tutsi sont assassinés et 300 000 doivent s'exiler.
- 1987** • Création en Ouganda du FPR (Front patriotique rwandais) par des réfugiés tutsi.
- Octobre 1990** • Début de la guerre civile. Affrontements entre le FPR et le FAR (Forces armées rwandaises, l'armée du régime hutu).
- 1994**
 - 6 avril** • Attentat contre l'avion du président (hutu) Juvénal Habyarimana ; prétexte au déclenchement du génocide.
 - 21 avril** • L'ONU décide de réduire ses effectifs sur le terrain.
 - 17 juillet** • Victoire du FPR. Fin du génocide et de la guerre.

1 Diffuser la haine raciale

Kangura est le journal officiel du régime hutu.

1. Tout Muhutu [Hutu] doit savoir qu'une Umututsikazi [femme tutsi] où qu'elle soit, travaille à la solde de son ethnie tutsi. Par conséquent est traître tout Muhutu qui épouse une Umututsikazi, qui fait d'une Umututsikazi [femme tutsi] sa concubine, qui fait d'une Umututsikazi sa secrétaire ou sa protégée [...].
4. Tout Muhutu doit savoir que tout Mututsi [Tutsi] est malhonnête dans ses affaires. Il ne vise que la suprématie de son ethnie [...].
5. Les postes stratégiques tant politiques, administratifs, économiques, militaires et de sécurité doivent être confiés aux Bahutu [Hutu] [...].
7. Les forces armées rwandaises doivent être exclusivement hutu [...].
8. Les Bahutu doivent cesser d'avoir pitié des Batutsi [Tutsi].
9. Les Bahutu, où qu'ils soient, doivent être unis, solidaires et préoccupés du sort de leurs frères bahutu [...]. Les Bahutu doivent être fermes et vigilants contre leur ennemi commun tutsi [...].

« Les Dix Commandements des Bahutu », *Kangura*, n° 6, 6 décembre 1990.

2 Guerre et génocide

★ Attentat et déclenchement du génocide

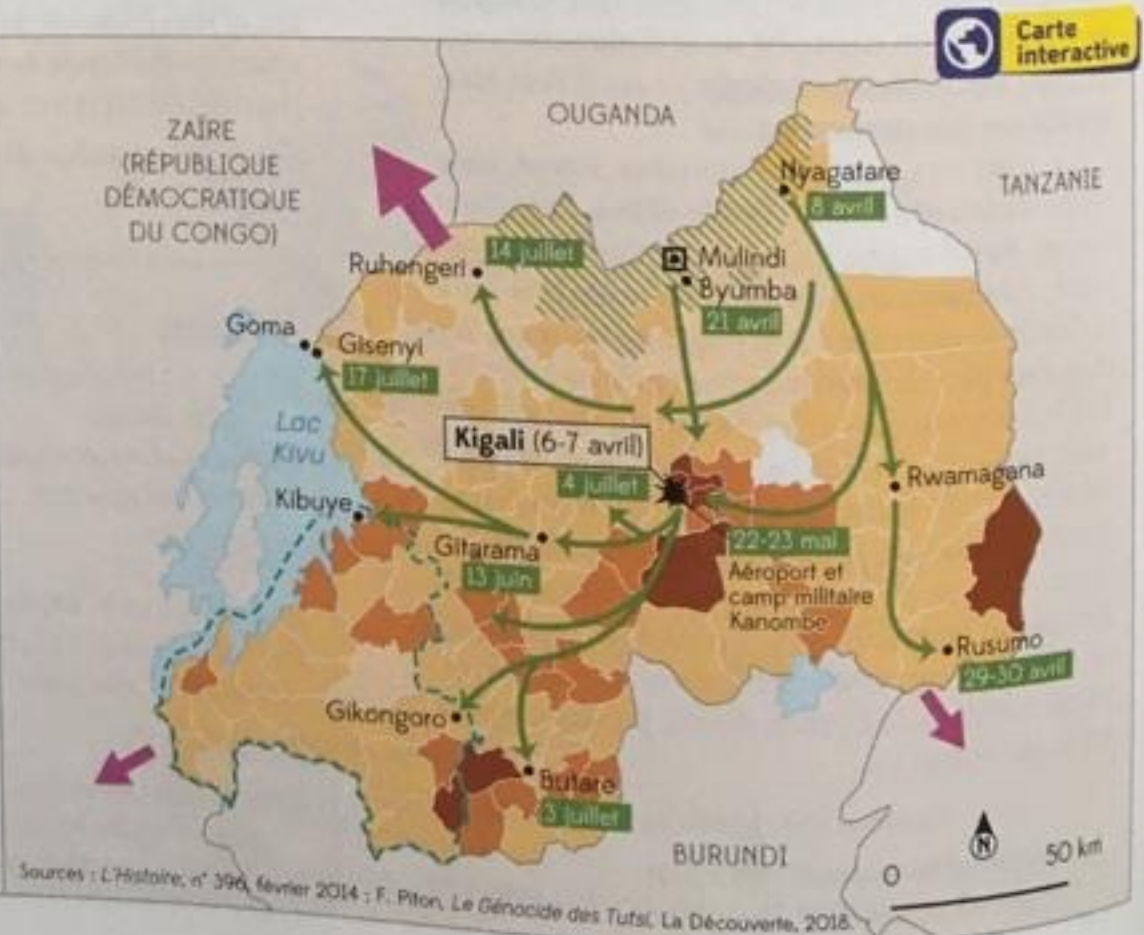
Offensive du Front patriotique rwandais (avril-juillet 1994)

- Quartier général du FPR
- Avancées du FPR
- Date Victoires décisives du FPR
- ▨ Zones contrôlées par le FPR depuis 1993

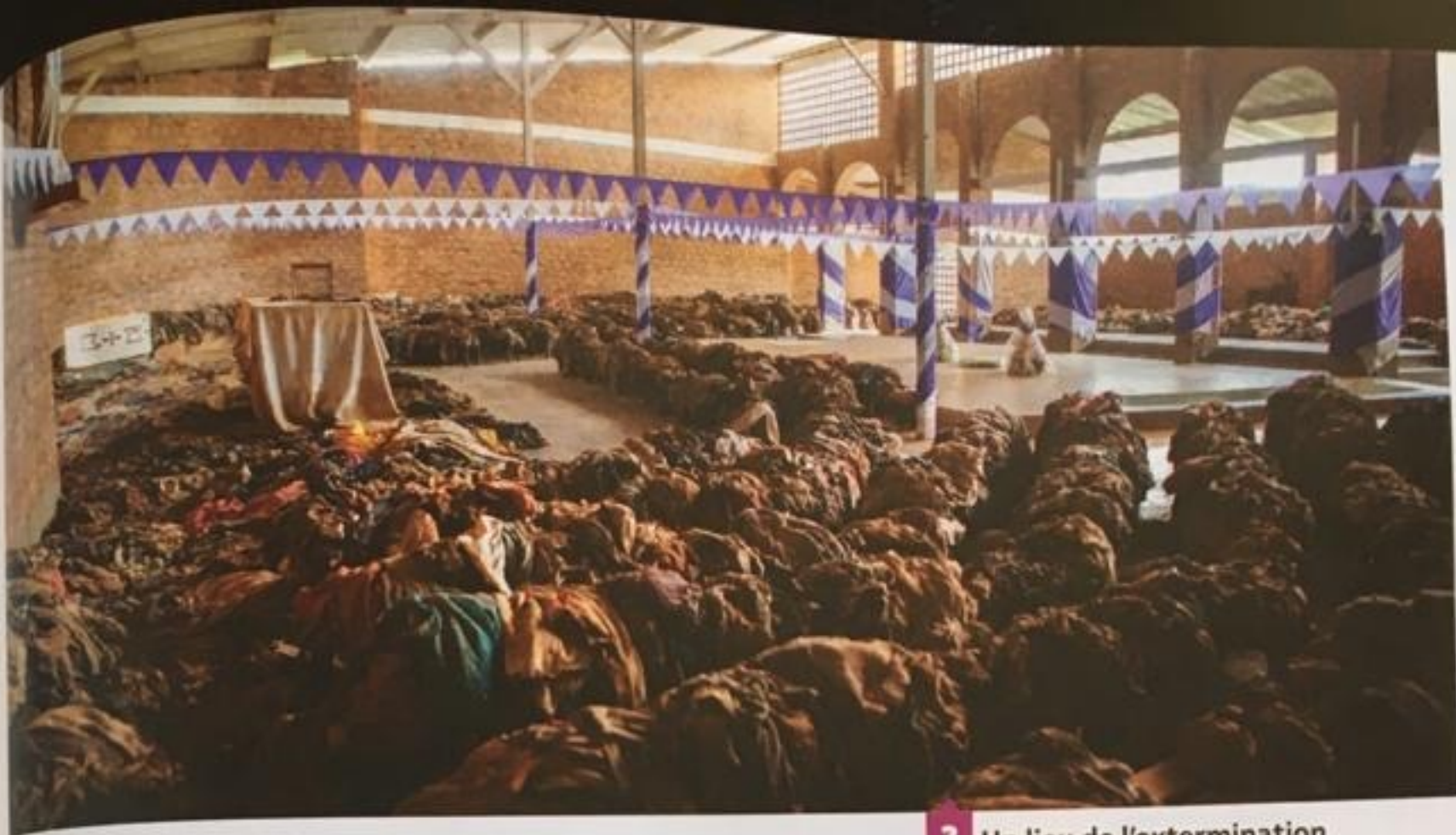
Bilan des massacres

(en nombre de victimes par commune)

- Plus de 20 000
- De 10 000 à 20 000
- De 2 000 à 10 000
- Moins de 2 000
- Absence de données
- ▭ Zone d'intervention de l'opération Turquoise française
- Exode des Hutu (mi-juillet)



Sources : L'Histoire, n° 396, février 2014 ; F. Pilon, *Le Génocide des Tutsi*, La Découverte, 2018.



4 Un génocide planifié

Note du major belge Hock, 2 mois avant le début du génocide.

Il est indéniable qu'il existe aujourd'hui au Rwanda des milices [*interahamwe*] qui sont le « bras armé » de l'extrémisme hutu [...]. Elles bénéficient indubitablement du soutien, généralement discret mais parfois plus ouvert, d'autorités légales [...]. [Elles] auraient notamment reçu la mission de localiser toutes les familles tutsi. Des assassinats de Tutsi seraient prévus, dans les zones où ils sont concentrés. Dans les manifestations, les *interahamwe* sont parfois armés de machettes, de gourdins et de pierres. Ils procéderaient également à la distribution clandestine d'armes au sein de la population.

Note du major Hock, Service général de renseignement et de la sécurité belge, 2 février 1994, archives du Tribunal pénal international pour le Rwanda.

1. Milices hutu qui prennent une part active aux massacres.

5 Un « génocide des voisins »

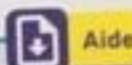
Les Tutsi n'imaginaient pas que le gouvernement allait les faire éliminer par leurs concitoyens et voisins les plus proches, tous endoctrinés et incités à commettre l'innommable. Moi aussi, j'ai été naïve. J'ai cru que les tueries n'auraient lieu qu'à Kigali, sans qu'ailleurs au Rwanda on soit inquiété ! À Muhima [quartier de Kigali], les pillages, les meurtres et les assassinats ont commencé. Les balles sifflaient sans relâche à nos oreilles. Chez notre voisin, un colonel du nom de Bizimana, plusieurs pelotons se sont rassemblés. Ils se sont réparti les tâches [...]. Des cris et des gémissements ont fusé de toutes parts, mêlés aux sifflements des balles et aux derniers soupirs. Nous sommes précipitamment sortis de la maison pour fuir. Mon mari, Claver, et un homme appelé Munyakyanza ont couru, prenant le chemin en contrebas de la maison qui conduit à Nyabugogo. Ils ont été arrêtés par des *interahamwe* et regroupés avec d'autres Tutsi venus d'ailleurs. Tous ont été tués ce 10 avril 1994 [...]. Arrivées à une barrière érigée par des *interahamwe*, j'ai trouvé M. Cyprien que je connaissais. M'apercevant, il m'a dit à voix basse : « Passe par-là, ne passe pas par ici, sinon on va te tuer ».

Témoignage d'une rescapée, Irène Mukansigaye, cité dans F. Prudhomme (dir.) *Cahiers de mémoire*, Kigali, 2019, Classiques Garnier, 2019.

3 Un lieu de l'extermination

Exposition de vêtements de victimes. Église-mémorial de Nyamata où près de 10 000 personnes furent tuées dans l'église et ses alentours le 15 avril 1994.

QUESTIONS



Identifier

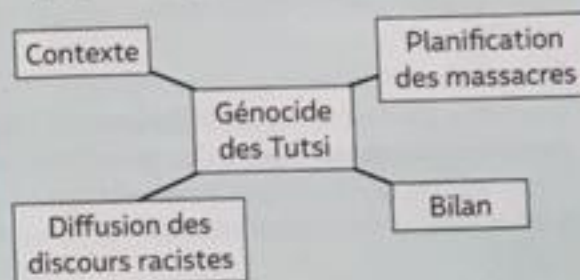
- Doc 2 et chronologie.** Décrivez dans quel contexte politique et militaire se déroule le génocide.
- Doc 3 à 5.** Identifiez les modalités d'assassinat : armes utilisées, lieux et acteurs impliqués. Quels en sont les échos à l'étranger ?

Expliquer

- Doc 1.** En quoi cet article de journal constitue-t-il un véritable appel à la haine raciale ? Justifiez votre réponse.
- Doc 4 et 5.** Comment ces documents traduisent-ils l'implication massive des populations civiles et la proximité entre victimes et tueurs dans le processus génocidaire ?
- Doc 3 à 5.** Montrez le caractère intentionnel, planifié et systématique des massacres.

Synthétiser

- Construisez un schéma en réponse à la problématique.



HISTOIRE GÉOGRAPHIE GÉOPOLITIQUE SCIENCES POLITIQUES

Term

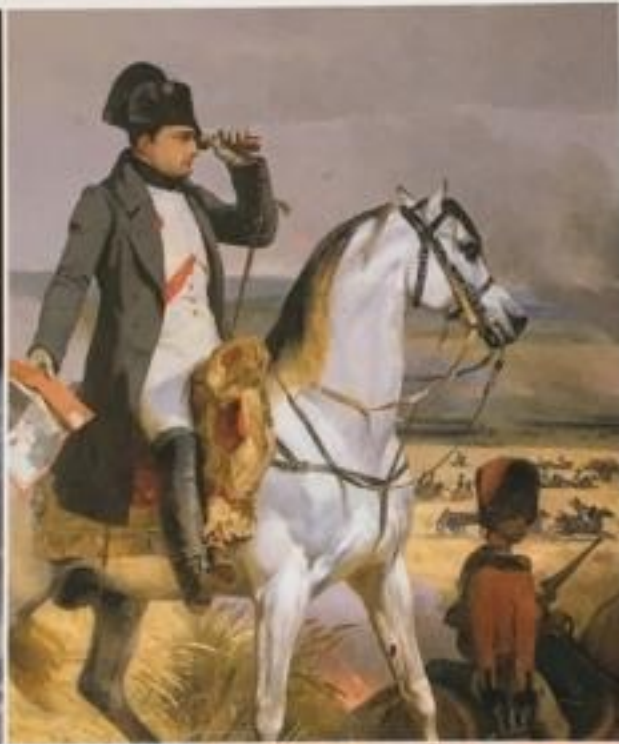
Sébastien Cote • Éric Godeau
Éric Janin • Guillaume Le Quintrec

Enseignement de spécialité

Dans
votre manuel

- 60 pages sur
les épreuves
écrites du Bac
et le Grand Oral

BAC 2021



Nathan